

- Légende**
- Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 - Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 - Patrimoine architectural répertorié à l'inventaire général
 - Patrimoine architectural remarquable
 - Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain ou du bâti ancien rural
 - Fortifications et mur d'enceinte de l'ancienne prison
 - Porches et portails
 - Mur remarquable à conserver
 - Mur constitutif du tissu urbain
 - Entrée de cave, ferronnerie, balcons, perrons, croix...
 - Tuiles baugéaises à protéger et à favoriser la restitution
 - Patrimoine hydraulique
 - Patrimoine des jeux de boule
 - Mall ou alignement d'arbres à conserver
 - Espace public minéral et/ou végétal à préserver (rue, place, cour, esplanade...)
 - Sol ancien à conserver
 - Espace boisé à conserver
 - Jardin et parc remarquable à conserver
 - Haie à conserver
 - Arbre à conserver
 - Perspective majeure (existante ou à restaurer) ou faisceau de perspectives sur un site, un monument ou un ensemble bâti
 - Espace non aedificandi
 - Edifice portant atteinte au site
 - Ensemble portant atteinte au site

DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

**AIRE DE MISE
EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE**

Commune de
Baugé-en-Anjou

Réalisation:
urban&co
3 rue du Poirier
37100 BAUGÉ-EN-ANJOU
Tél: 02 47 95 57 05
Fax: 02 47 95 57 16
MAIL: contact@urban&co.fr

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2016 créant l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Baugé-en-Anjou.

Le Maire,
Philippe CHALOPIN

Echelle:
1:10 000
1 cm = 100 mètres
Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - 2013

Règlement - document graphique
Plan général

1A

